

Rôle de l'État

Le rôle de l'État dans le domaine des références géodésique n'est pas remis en cause :

- Les références géodésiques et les infrastructures nécessaires pour les réaliser **relèvent de la production des données socles** au sens du rapport de Mme la députée Faure-Muntian (« Les données géographiques souveraines, rapport au gouvernement, juillet 2018)
- Pour autant, l'équipement géodésique et topographique du territoire relève d'un continuum d'acteurs qui va des services centraux de l'Etat aux acteurs privés

Pour appuyer sa prospective et l'organisation à long terme de son action, l'IGN souhaite engager une réflexion visant à distinguer :

- ce qui relève de l'État,
- ce qui relève du service public (de la collectivité dans son ensemble),
- ce qui relève des acteurs de la sphère économiques

Cette réflexion **doit s'appuyer sur une analyse de l'ensemble des besoins de la société.**

Demande d'évaluation des besoins

L'IGN sollicite le conseil de la commission GEOPOS pour la mise place d'une étude sur les besoins à moyen terme en matière de références géodésique.

- **Références matérialisées : Quels besoins en densité vs. Quels besoins en précision ?**

- Nivellement : évaluation du service rendu par la procédure ERNIT ; quels besoins spécifiques pour les infrastructures majeures (réseau routier, ferré, barrages, etc.) ?
- Nivellement : l'offre en précision (et la demande légale de référencement) doit-elle s'adapter à la configuration du terrain (quel besoin de précision en montagne?)
- Géodésie et nivellement : proximité vs. précision ; faut-il qualifier les réseaux locaux comme moyens d'accès à la coordonnée légale ? Éventuellement à basse précision ?
- Géodésie : quels besoins en points revisitables en GNSS ?
- Gravimétrie : quels usages ? quelle densité pour un réseau de référence ?

- **Besoins prospectifs** (moyen – long terme) pour les différents secteurs de la société

- Nature des références ?
 - Va-t-on vers des références de vitesse de déplacement ?
 - Besoins de couplages altitude-géométrie-gravimétrie ?
- **Usages à couvrir :**
 - Génie civil, aménagement, grands équipements ;
 - Besoins des collectivités locales (référentiels locaux)
 - Besoins des services de l'État (mise en œuvre de politiques publique dans les domaine de la sécurité, de la prévention des risques, du développement Européen...)
 - Recherche scientifique (notamment sur les aléas telluriques et climatiques)